RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du jeudi 18 décembre 2014

Conseillers communautaires en exercice: 137

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Ordre de passage des rapports: 0.1, 0.2, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.2.4, 1.2.5, 1.2.6, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 5.7, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 2.7, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 3.11, 4.2, 4.3, 8.1, 8.2, Motion

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 21h45.

Etaient présents: Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS Audeux : Mme Françoise GALLIOU Auxon-Dessous: M. lacques CANAL, Mme Marie-Pierre MARQUIS Auxon-Dessus: M. Serge RUTKOWSKI Avanne-Aveney: Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. Alain PARIS Besançon: M. Julien ACARD, M. Eric ALAUZET, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAYY, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Pascal BONNET, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Guerric CHALNOT, M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI (jusqu'au 1.2.3), Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Jean-Louis FOUSSERET, Mme Pauline JEANNIN, M. Jeán-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Élsa MAILLÓT, Mme Carine MICHEL, M. Philippe MOUGIN, Mme Sophie PESEUX, Mme Danielle POISSENOT (jusqu'au 2.1), M. Yannick POUJET (jusqu'au 2.1), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSÉ, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI (jusqu'au 1.2.6), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STAHL, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, M. Michel VIENET, Mme Anne VIGNOT (à partir du 0.2), Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF Boussières: M. Bertrand ASTRIC Braillans: M. Alain BLESSEMAILLE Busy: M. Alain FELICE Chalezeule: M. Andrée ANTOINE, M. Christian MAGNIN-FEYSOT Chalèze: M. Gilbert PACAUD Champagney: M. Olivier LEGAIN Champoux : M. Philippe COURTOT (représenté par M. Patrice BESAND) Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chaucenne : M. Bernard VOUGNON Chaudefontaine: M. Jacky LOUISON Châtillon-le-Duc: Mme Catherine BOTTERON (jusqu'au 3.1) Dannemarie-sur-Crête: Mme Catherine DEMOLY Deluz: M. Fabrice TAILLARD Ecole-Valentin: Mme Brigitte ANDREOSSO, M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY Franois : M. Eric PETIT Gennes : Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : Mme Martine GIVERNET, M. François LOPEZ La Chevillotte : M. Roger BOROWIK (jusqu'au 5.6) La Vèze : Mme Catherine CUINET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Mamirolle : M. Daniel HUOT, Mme Francine MARTIN Marchaux : M. Patrick CORNE Mazerolles-le-Salin: M. Daniel PARIS Montfaucon: M. Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château: M. Pascal DUCHEZEAU, Mme Pascale HANUS Morre: Mme Marie-Christine MARTINET Nancray: M. Vincent FIETIER, Mme Annette GIRARDCLOS Noironte : M. Bernard MADOUX Novillars : Mme Christine BITSCHENE Osselle : Mme Sylvie THIVET Pelousey : Mme Catherine BARTHELET, M. Daniel VARCHON Pirey: Mme Odette COMTE, M. Robert STEPOURJINE Pouilley-les-Vignes: M. Jean-Marc BOUSSET, Mme Annie SALOMEZ Pugey : M. Frank LAIDIE (jusqu'au 1.2.3) Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré: M. Jacques KRIEGER Routelle: M. Daniel CUCHE Saône: M. Yoran DELARUE, Mme Sylvie GAUTHEROT Serre-les-Sapins: M. Gabriel BAULIEU, Mme Valérie BRIOT Tallenay: M. Jean-Yves PRALON Thise: M. Alain LORIGUET Thoraise: M. Jean-Paul MICHAUD Torpes: M. Denis JACQUIN (jusqu'au 5.7) Vaire-Arcier: M. Charles PERROT Vaire-le-Petit: M. Jean-Noël BESANCON Vaux-les-Prés: M. Bernard GAVIGNET Vorges-les-Pins: Mme Julie BAVEREL

Etaient absents: Besançon: M. Frédéric ALLEMANN, M. Patrick BONTEMPS, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, Mme Myriam EL YASSA, M. Ludovic FAGAUT, Mme Béatrice FALCINELLA, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, Mme Solange JOLY, M. Thierry MORTON, M. Michel OMOURI, Mme Mina SEBBAH, Mme Laetitia SIMON Beure: M. Philippe CHANEY, Mme Chantal JARROT Chemaudin: M. Gilbert GAVIGNET, Mme Marie-Pascale BRIENTINI Châtillon-le-Duc: M. Philippe GUILLAUME Dannemarie-sur-Crête: M. Gérard GALLIOT Fránois: Mme Orianne DELAGUE Larnod: M. Hugues TRUDET Miserey-Salines: M. Marcel FELT, Mme Ada LEUCI Montfaucon: Mme Corinne PETER Morre: M. Jean-Michel CAYUELA Novillars: M. Philippe BELUCHE Roche-lez-Beaupré: Mme Nicole WEINMAN Thise: Mme Laurence GUIBRET

Secrétaire de séance : M. Alain PARIS

Procurations de vote :

Mandants : F. ALLEMANN, YM. DAHOUI (à partir du 1.2.4), L. FAGAUT, F. GERDIL-DJAOUAT, A. GHEZALI, P. GONON, J. GROSPERRIN, S. JOLY, M. OMOURI, T. MORTON, D. POISSENOT (à partir du 2.2), K. ROCHDI (à partir du 5.1), M. SEBBAH, L. SIMON, A. VIGNOT (jusqu'au 0.1), P. CHANEY, P. GUILLAUME (jusqu'au 3.1), O. DELAGUE, M. FELT, JM. CAYUELA, P. BELUCHE, F. LAIDIE (à partir du 1.2.4), L. GUIBRET

Mandataires: G. CHALNOT, D. DARD (à partir du 1.2.4), S. PESEUX, C. MICHEL, M. LOYAT, ML DALPHIN, P. BONNET, C. LIME, M. VIENET, N. BODIN, I. SUGNY (à partir du 2.2), R. REBRAB (à partir du 5.1), L. CROIZIER, T. BIZE, F. PRESSE (jusqu'au 0.1), J. BAVEREL, C. BOTTERON (jusqu'au 3.1), E. PETIT, S. RUTKOWSKI, MC. MARTINET, C. BITSCHENE, A. AVIS (à partir du 1.2.4), A. LORIGUET

Délibération n°2014/002658

Révision de l'AP/CP « Pépinière d'activités maraîchères »

Rapporteur: Gabriel BAULIEU, Vice-Président

Commission: Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes

Résumé :

Dans le cadre de la DM n°3, il est proposé de réviser l'AP/CP « Pépinière d'activités maraîchères ». Le montant de l'AP est augmenté 90K€ en dépenses et de 90 K€ en recettes. Le besoin de financement n'est pas modifié.

I. Opération « Pépinière d'activités maraîchères »

Caractéristiques financières de l'AP									
-	AP initiale (28 mars 2013)	AP précédente (13 mars 2014)	AP révisée (BP 2015)	Variation suite à la révision					
Montant des dépenses de l'AP	720 000	834 650	924 650	90 000					
Montant des recettes de l'AP	40 000	154 650	244 650	90 000					
Besoin de financement de l'AP	680 000	680 000	680 000	C					

II. Rappel du programme initial

Dans le cadre de l'action en faveur de l'agriculture périurbaine, il est prévu d'aménager une pépinière d'activités maraîchères sur des terrains en propriété du Grand Besançon, aux Andiers. Il s'agit de créer une structure de production maraîchère permettant d'accueillir 3 ou 4 porteurs de projet d'installation qui se testeront au métier pendant 2 à 3 ans en bénéficiant d'un hébergement juridique, de formations et d'un appui technique adapté. A l'issue de ce test, ils décideront ou non de s'installer, la recherche de foncier restant à leur charge.

Le terrain mis à disposition de la pépinière doit être aménagé : réalisation d'un forage pour l'irrigation des cultures, aménagement d'un bâtiment comprenant des espaces de stockage de matériel agricole, une chambre froide, un lieu de stockage conditionnement de légumes, ainsi qu'un bureau et des sanitaires. Afin d'affiner le projet, des études préalables seront nécessaires (lieu de forage...).

III. Révision de l'AP

Le montant total de l'AP est augmenté en dépenses et recettes de 90 K€. Le besoin de financement n'est pas modifié.

En dépenses, les travaux de forage ont nécessité de descendre à 134 m de profondeur contre 60 m initialement prévus au marché. Il n'était pas possible de prévoir avec certitude à quelle profondeur le débit serait satisfaisant. Cet aléa a généré un surcoût de 35 K€.

Parallèlement, le premier marché de travaux d'irrigation a été infructueux, les offres étant très supérieures aux estimations. Une nouvelle consultation est en cours sur la base de besoins réduits : elle présentera cependant un surcoût d'environ 20 K€ par rapport aux premières estimations.

Par ailleurs, seule la fourniture de la serre était prévue dans l'AP : il serait cependant préférable de la faire monter par le fournisseur pour bénéficier de toutes les garanties, ce qui augmenterait le coût d'environ 10 K€.

Enfin, malgré une réduction de 30 % des surfaces du bâtiment et les choix économiques réalisés lors des Avant Projet Sommaire et Détaillé, le coût du bâtiment dépasse le prévisionnel de 25 K€.

A noter, il sera proposé de glisser les crédits non réalisés en 2014 sur l'exercice 2015. Ce montant sera connu pour le conseil communautaire du 18 décembre 2014 avec le CA 2014 définitif.

En recettes, le Conseil Général a notifié le 19 mars dernier au Grand Besançon une subvention dans le cadre de la dotation aux projets territoriaux à hauteur de 90 K€. Celle-ci porte le montant global de subventions allouées à l'opération à 244 650 € (Ademe, Région, Département et Chambre d'agriculture).

Compte-tenu d'un glissement du calendrier de signature des marchés de travaux d'avril à septembre, il n'a pas été possible d'effectuer les appels de fonds auprès des partenaires financiers sur l'année 2014.

Tableau I: Programme voté précédemment (BP 2014)

		Révision BP 20	114			
Chapitre	Objet	Montant AP/CP	Réalisé 2013	2014	2015	
		DEPENSES				
20	études	10 500		5 500	5 000	
21	Installations, matériels	80 000		45 000	35 000	
23	travaux	744 150	0	145 000	599 150	
	TOTAL	834 650		195 500	639 150	
		RECETTES				
13	subventions	154 650	12 500	72 150	70 000	
dont	ADEME		20	29 650	(
dont	Région / FRAU			30 000	70 000	
dont	chambre agriculture		12 500	12 500		
16 ou 023	emprunt ou autofinancement	680 000	-12 500	123 350	569 150	
Taux de co	uverture par financement CAGB	81%		63%	89%	

Tableau 2: Programme révisé

		DM:	3 2014			
Chapitre	Objet	Montant AP/CP	Réalisé 2013	Prévision de CA 2014	2015	2016
	*	DEPE	NSES			
20	études	10 208		5 208	5 000	
21	Installations, matériels	99 500		32 172	67 329	
23 t	travaux	814 942	0	105 760	709 182	
	TOTAL	924 650		143 139	781 511	
		RECE	TTES			
13	subventions	244 650	12 500	4 447.50	182 702.50	45 00
dont	ADEME	29 650		4 447.50	25 202.50	
dont	Région / FRAU	100 000			100 000	
dont	CG 25	90 000			45 000	45 00
dont	chambre agriculture	25 000	12 500	0	12 500	
16 ou 023	emprunt ou autofinancement	680 000	-12 500	138 692	598 808	-45 000
aux de cou	verture par financement CAGB	74%	- 4	97%	77%	

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la proposition de révision de l'AP/CP « Pépinière d'activités maraîchères ».

Préfecture de la Région Franche Comté Rapport adopté à l'unanimité : annois de légalité

Pour: 125 Contre: 0 Reçule 2 4 DEC: 2014

Abstention: 0

Le Vice-Président suppléant,

Pour extrait conforme,

Gabriel BAULEU I er Vice-Président